

Zeitschrift: Revue suisse de photographie
Herausgeber: Société des photographes suisses
Band: 2 (1890)
Heft: 8

Rubrik: Faits divers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

FAITS DIVERS

D'après une récente communication de M. L. Jullien, photographe à Genève, le procédé le plus parfait pour développer à l'iconogène serait le suivant :

On place pendant une minute la plaque exposée dans le bain de carbonate de soude ou de carbonate de potasse, on la sort et la plonge alors dans le bain contenant l'iconogène et le sulfite. Le carbonate de soude pénètre dans les pores de la gélatine et la quantité qui y est contenue au sortir du premier bain est plus que suffisante pour faciliter la réduction. Cette méthode donne, semble-t-il, les résultats les meilleurs auxquels on soit parvenu jusqu'à ce jour.

* * *

Le défilé des révélateurs qui avait traversé une période d'accalmie reprend de plus belle ; c'est à qui en inventera de nouveaux. Quand nous disons nouveaux, il faut s'entendre ; la plupart du temps il n'y a de nouveau que le nom, et c'est l'iconogène ou l'hydroquinone qui font, diversement mélangés, les frais de toutes ces merveilles. Peu importe, nous aimons à voir dans cette fécondité, autre chose que de la pure spéculation, nous constatons qu'il y a une heureuse préoccupation parmi nos fabricants à perfectionner le développement sur lequel repose en définitive l'avenir de la photographie instantanée.

Nous parlions le mois dernier des *pastilles révélatrices* de M. Michelin, si commodes pour le voyage. Aujourd'hui on nous présente le *Cristallos* qui sous un nom espagnol cache des propriétés infiniment actives et mérite d'être essayé.

Enfin, M. Delpérier, chimiste au Mans, nous adresse également un produit de son invention, le *révélateur Delpé-*

rier. C'est une pâte grisâtre que l'on doit dissoudre dans de l'eau fraîche et qui fournit alors un liquide incolore, assez alcalin. Ce développeur nous a donné d'excellents résultats. Tairons-nous enfin le nom de quelques produits un peu anciens déjà, (ils ont quelques mois de date) le *parfait révélateur* à l'hydroquinone et à l'éosine, le *graphol*, à l'iconogène, de M. Mercier, et le *virage au platine*, du même chimiste ! en vérité, les amateurs en voyage pour peu qu'ils n'aient pas de convictions bien assises se trouveront sans doute dans un grand embarras, car tout ce dont ils ont besoin est actuellement à leur portée, condensé, simplifié, mais sous tant de formes et de noms divers qu'on ne peut s'y reconnaître.

* * *

La Commission chargée de l'organisation de la prochaine exposition genevoise a obtenu de nouveau la jouissance de la Salle de l'Institut. C'est donc dans ce local qu'aura lieu la troisième exposition de la Société, du 15 septembre au 15 octobre. Tout fait espérer un succès égal à celui des précédentes expositions. Il y a déjà de nombreuses adhésions, parmi lesquelles celles de plusieurs dames.

On continue de s'inscrire jusqu'au 1^{er} septembre, chez le Président, M. H.-C. Nerdinger, 19, chemin du Mail.

* * *

Nous trouvons dans un journal étranger le petit article suivant, que nous reproduisons à titre de curiosité.

Monsieur le Rédacteur,

Il ne suffit pas d'obtenir un cliché polychrome, il faut que les épreuves imprimées reproduisent exactement les couleurs.

Si j'ai photographié un arbre dont le tronc est grisâtre, les feuilles vertes, glacées de jaune et ombrées de noir, les fleurs d'un blanc rose ; en admettant que mon cliché reproduise ces teintes, le papier

positif les reproduira-t-il également ? De même si j'ai eu l'idée baroque de vouloir conserver l'image de ma belle-mère et que mon objectif ne refuse pas de se rendre complice de cette extravagance, il ne suffira pas que le cliché ait la complaisance d'apprendre à la postérité qu'elle avait le teint verdâtre, les dents noires, le nez rouge, et les cheveux couleur de poil d'ânesse, il faudra que l'épreuve positive se montre tout aussi bienveillante :

Nous pouvons donc reléguer définitivement le problème de la photographie en couleurs au rang de ceux de la pierre philosophale, de la quadrature du cercle et du mouvement perpétuel.

Je serai bien aise de savoir si vous êtes de mon avis à cet égard.

Ce qu'il y a de triste à constater c'est que l'honorable rédacteur, à qui les lignes qu'on vient de lire sont adressées, est tout à fait de l'avis de son correspondant !

Voilà sans doute de quoi bien chagriner M. Veress, de Klausenbourg, et même de faire instantanément pâlir toutes les épreuves positives aux couleurs naturelles obtenues par lui jusqu'à ce jour !

* * *

M. Ed. Fatio nous communique comme lui ayant été donnée une formule excellente pour conserver au bain d'hyposulfite de soude sa clarté et sa puissance, même après un long usage :

Eau	1000 grammes.
Hyposulfite de soude .	12 à 15 »
Bisulfite de soude . .	50 »

* * *

La Société portugaise des Amateurs photographes vient d'entrer dans la voie des publications. Dès le premier juillet de cette année, elle fait paraître un « Boletim », sous la direction de MM. Antonio Dias da Costa, Julio Machado et Arnaldo Fonseca. Nous souhaitons longue vie à cette

sœur cadette comme aussi à la Société dont elle est l'organe.

* * *

A la demande du Photo-Club de Neuchâtel, la Société genevoise de photographie a décidé de n'admettre à son exposition prochaine que les négatifs développés par les exposants eux-mêmes. Rien de plus juste, mais cette excellente mesure doit être complétée. Il convient que chaque négatif porte les indications les plus précises sur la manière dont il a été fait et développé. Outre que des renseignements de cette nature sont instructifs pour tout le monde, ils faciliteront certainement la tâche du jury.

CORRESPONDANCE

Monsieur le directeur,

J'ai recours à votre obligeance pour m'aider à éclaircir un point que je n'ai pu définir. J'ai lu dans le dernier numéro de votre intéressante revue (ceci sans compliment aucun) que le Comité de la Société genevoise de photographie ajournait la question de l'admission des dames dans la Société, estimant que cette admission aurait le tort de nuire à l'intimité des membres entre eux, quoique présentant quelques avantages, principalement pour les finances de la Société.

Pourquoi alors, le Photo-Club de Neuchâtel, pour ne parler que de la Suisse, a-t-il admis des dames dès la fondation de la Société, qui compte déjà environ 60 membres ? Il y a, à Genève comme à Neuchâtel, beaucoup de dames s'intéressant à la photographie, qui auraient été heureuses de pouvoir entendre les communications faites souvent par

hommes compétents, communications que les comptes rendus de la Société n'analysent pas toujours assez.

Je ne puis m'expliquer en quoi la présence des dames nuirait à l'intimité des membres entre eux. Les questions traitées ne sortent pas que je sache de la photographie, et je ne pense pas que ces messieurs se rendent aux assemblées en robes de chambre ou en bras de chemise...

Si ma question vous paraît indiscreète, ou si comme moi vous ne pouvez y répondre, veuillez alors, Monsieur, recevoir mes excuses et l'assurance de ma considération distinguée.

M^{me} E. M.

Notre illustration.

Le château de Neuchâtel.

Grâce à sa position naturelle, défendue qu'elle était par le lac, la baie et le cours du Seyon et les rochers à pic de l'Ecluse, la colline où s'élève le château de Neuchâtel offrait, dès les temps anciens, un emplacement des plus favorables et des plus pittoresques pour l'établissement d'une maison forte.

Accessible seulement du côté de l'ouest, elle fut de bonne heure fermée dans cette direction par un fossé, flanqué lui-même d'un mur épais, d'un donjon et de plusieurs tours. La première mention historique de Neuchâtel se trouve dans un document du 24 avril 1011, par lequel Rodolphe III, roi de la Petite-Bourgogne, donne à sa femme Irmengarde, à côté d'autres possessions, « Novum Castellum regalissimum sedem ». Cette résidence très royale devait s'élever sur l'emplacement actuel du bâtiment des Prisons, au pied